

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-1208**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, des lots n° 94 et n° 81 de la copropriété La Caravelle situés 18 rue Jean Lurçat

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

**Conseil du 27 juin 2022****Délibération n° 2022-1208**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron

Objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, des lots n° 94 et n° 81 de la copropriété La Caravelle situés 18 rue Jean Lurçat

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte de la cession**

En prévision de l'ORU du quartier Terraillon à Bron, la Métropole de Lyon a acquis des appartements dans la copropriété La Caravelle, en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

L'opération de rénovation urbaine du quartier de Bron Terraillon fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Ainsi, par acte notarié du 8 mars 2011, la Métropole a acquis un appartement formant le lot n° 94 ainsi qu'une cave formant le lot n° 81 de la copropriété La Caravelle, situés au 18 rue Jean Lurçat.

**II - Désignation des biens cédés**

Ainsi et dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'approuver la cession à monsieur Ibrahim Kara et madame Fadime Kose, épouse Kara, des biens suivants :

- un appartement de type T4, d'une superficie d'environ 65 m<sup>2</sup>, situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble, formant le lot n° 94 avec les 255/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,
- une cave formant le lot n° 81 avec les 5/100 000 de la propriété du sol et des parties communes générales et les 1 000/10 000 des parties et choses communes afférents au bâtiment attachés à ce lot,
- le tout situé sur la parcelle cadastrée B 2828, dans la copropriété La Caravelle, 18 rue Jean Lurçat à Bron.

**III - Conditions de la cession**

Aux termes du compromis, la Métropole cédera les biens en cause, libre de toute occupation, au prix de 70 000 €.

Par ailleurs, la Métropole prendra à sa charge les frais de notaire liés à cette vente pour un montant estimé à 2 580 €.

Les acquéreurs ayant accepté les conditions de cession qui leur ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 8 mars 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 70 000 € à monsieur Ibrahim Kara et madame Fadime Kose, épouse Kara, d'un appartement de type T4 d'une superficie d'environ 65 m<sup>2</sup> et d'une cave formant respectivement les lots n° 94 et n° 81, de la copropriété La Caravelle, biens cédés libres de toute occupation, situés 18 rue Jean Lurçat à Bron, sur la parcelle cadastrée B 2828, dans le cadre de l'ORU du quartier Terrailon.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 11 avril 2022, pour un montant de 44 123 001,61 € en dépenses et 24 393 906,13 € en recettes, sur l'opération n° OP17O0827.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 70 000 € en recettes - chapitre 77.

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 43 117,52 € en dépenses et en recettes, pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° OP17O2762.

**5° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 2 580 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 011 - opération n° OP07O4949.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284197-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
---